

Méthodologie d'évaluation

Présence des médecins en RCP

Contexte et définitions

Selon l'Article. D. 6124-131 du code de la santé publique, « tous les membres, médecins, de l'équipe de soins assurant le traitement du cancer des patients pris en charge par le titulaire de l'autorisation participent régulièrement aux réunions de concertation pluridisciplinaire » [\[1\]](#). Mise en avant par l'ARS Normandie dans la feuille de route régionale 2022 – 2025, ce critère fera l'objet d'une évaluation [\[2\]](#).

Présence régulière en RCP : la notion de régularité n'est pas définie par la réglementation. Plutôt que de définir une régularité, il a été choisi d'évaluer le nombre de praticiens présents en RCP par classe de nombre de présence.

Objectifs et indicateurs

Objectif : évaluer l'amélioration des pratiques professionnelles en cancérologie sur la présence régulière en RCP des médecins intervenant dans la prise en charge de patients atteint de cancer.

Indicateur : classement du nombre et du pourcentage de médecins présents en RCP par classe de nombre de présence, par 3C et au niveau régional.

Cible : à déterminer en fonction des résultats de la première évaluation.

Périmètre et modalités d'échantillonnage

Critères d'inclusion

- RCP dans le DCC
- Professionnels médicaux référencés dans le DCC et cochés au moins une fois dans un dossier comme participant à une RCP sur la période d'évaluation
- Professionnels médicaux ayant une compétence en cancérologie et/ou intervenant dans la prise en charge thérapeutique des patients atteints d'un cancer

Titre	Version	Date	Rédaction	Validation
Evaluation : présence des médecins en RCP	1	22/01/2024	DSRC	3C

Critères d'exclusion

- Professionnels non médicaux inscrits dans le DCC et cochés au moins une fois dans un dossier comme participant à une RCP sur la période d'évaluation
- Autres professionnels médicaux n'intervenant pas dans la prise en charge thérapeutique du patient

Echantillonnage

L'évaluation porte sur l'exhaustivité des RCP qui ont eu lieu sur la période d'évaluation.

Période d'évaluation

Étude rétrospective sur une période d'un an, du 01/01 de l'année N-1 au 31/12 de l'année N-1 par rapport à l'année d'évaluation (année N).

Méthodologie

Modalité d'évaluation de l'indicateur

Le tableau de synthèse nommé « Participations » est extrait de l'infocentre du DCC, Pentaho. Il indique, entre autres, le nom des RCP, les nom prénom et profession des professionnels participants en RCP et le nombre de réunion distinctes auxquelles ils ont participé.

Le fichier Excel extrait est à retravailler pour extraire les données nécessaires au classement des participations par 3C.

Classes de participation définies :

- Nombre de professionnels ayant participé moins de 5 fois par an ;
- Nombre de professionnels ayant participé entre 6 et 10 fois par an ;
- Nombre de professionnels ayant participé plus de 10 fois par an.

Méthode

1) Exporter la base de données :

- Se connecter à l'infocentre du DCC, Pentaho, et sélectionner l'indicateur « Participations » dans le répertoire 3C/Excel
- Renseigner la période concernée (01/01/N-1 au 31/12/N-1) et choisir toutes les RCP
- Exporter les données au format Excel (afficher le rapport)

Titre	Version	Date	Rédaction	Validation
Evaluation : présence des médecins en RCP	1	22/01/2024	DSRC	3C

2) Reprendre le tableau pour analyser les données :

- Sélectionner parmi les participants affichés les professionnels médicaux ayant une compétence en cancérologie et/ou participant à la prise en charge thérapeutique du patient atteint d'un cancer

N.B. : Si le 3C a identifié un professionnel médical ayant une compétence en cancérologie mais n'apparaissant pas dans l'extraction, il peut l'ajouter pour le comptabiliser dans la classe correspondant à son nombre de participation en RCP.

- Pour chaque classe, comptabiliser le nombre de professionnels concernés parmi les professionnels retenus

N.B. : Le nombre de participation pour un professionnel est calculé sur toutes les RCP du 3C confondues.

3) Communiquer les résultats à OncoNormandie

- Restituer les résultats de l'analyse en complétant le tableau suivant :

3C (compléter le nom)		
Classes du nombre de participations en RCP sur un an	Nombre de professionnels	Pourcentage de professionnels
Participations ≤ 5		
5 > participations ≤ 10		
Participations > 10		
Total du 3C		100 %

4) Calculer un indicateur régional

- Agréger les résultats de tous les 3C pour calculer un indicateur régional

Les étapes 1, 2 et 3 sont réalisées par les 3C et l'étape 4 est réalisée par OncoNormandie.

Périodicité et modalité de suivi

L'évaluation est menée tous les ans à partir du mois de janvier de l'année N.

Titre	Version	Date	Rédaction	Validation
Evaluation : présence des médecins en RCP	1	22/01/2024	DSRC	3C

Limites de l'évaluation

Les professionnels médicaux qui n'ont pas été cochés une fois comme participant d'une RCP pendant la période d'évaluation et dont le 3C n'aurait pas connaissance ne sont pas pris en compte dans l'évaluation.

Les professionnels médicaux qui participent à des RCP qui ne sont pas enregistrées dans le DCC et dont le 3C n'aurait pas connaissance ne sont pas pris en compte dans l'évaluation.

Pour obtenir un résultat le plus proche de la réalité, la liste des professionnels extraite de l'infocentre du DCC nécessite d'être revue par le 3C. Voici une liste non exhaustive des situations où un professionnel ne serait pas comptabilisé :

- Un médecin d'un autre établissement ou un médecin qui n'a pas de spécialité en cancérologie peut présenter ponctuellement un dossier sur une RCP
- Un médecin qui habituellement participe à une RCP hors DCC mais qui peut apparaître sur une RCP dans le DCC car il a été contacté pour avis
- Un médecin ayant une mobilité dans l'année (départ ou arrivée)
- Un médecin dont la profession et/ou la spécialité ne serait pas renseignée

La fréquence de certaines RCP n'est pas prise en compte dans l'évaluation, ce qui pourrait toutefois expliquer un faible nombre de participation dans ces RCP.

Texte de référence

[1] [Décret n° 2022-693 du 26 avril 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins de traitement du cancer](#)

[2] [Feuille de route régionale 2022 – 2025, ARS Normandie, Action SPE 10](#)

Historique des modifications				
Version	Date	Modification apportée		
1	22/11/2024	Création		

Titre	Version	Date	Rédaction	Validation
Evaluation : présence des médecins en RCP	1	22/01/2024	DSRC	3C